

66 OBTENIR LE PERMIS D'EXPLOITATION



Obtenir le permis d'exploitation par l'acquisition des connaissances de l'environnement juridique professionnel, des responsabilités et des obligations de l'exploitant d'un débit de boisson.



Tous les cogérants doivent faire la formation pour obtenir la licence

Programme

Le permis d'exploitation

Le cadre administratif et réglementaire qui régit les débits de boisson et les sanctions en cas de non-respect :

- Présentation du permis d'exploitation, la classi ication des différents débits de boisson, les différents types de licence...
- Droits et obligations Evolutions réglementaires
- Organisation de sa déclaration de licence

Le cadre réglementaire spéci ique en activité agricole : étude et analyse des différents cas rencontrés pour bien cerner les responsabilités en particulier des mineurs

- Adopter le bon comportement face à la clientèle : cadre juridique, responsabilités pénales du responsable d'établissement (lutte contre l'alcoolisme, protection des mineurs et ivresse publique)
- Réglementation et protection en lien avec son environnement
- Obligation de faire appliquer et appliquer les réglementations
- La réglementation pour éviter les sanctions (lutte contre le bruit, le tabagisme, loi Evin, les stupéffants, la discrimination)
- La réglementation locale

DATE(S) & LIEU(X)

Adar de CADILLAC



DURÉE - 21h / 3 jours Horaires



PUBLIC - Chefs d'exploitation, responsables d'exploitation, gérants, co-gérants

NIVEAU - 1er Permis PRÉREOUIS - Aucun **EFFECTIF MAX** - 12



TARIFS

AVEC PRISE EN CHARGE VIVEA

Totale Partielle

Méthodes & outils

Évaluation par un questionnaire dématérialisé en in de session Le permis d'exploitation est sanctionné par la délivrance d'un CERFA Permis d'exploitation du Ministère de l'Intérieur N° 14407*03

Évaluation des résultats & suivi de l'éxécution

QUESTIONS ORALES QUESTIONS ÉCRITES (QCM)	MISES EN SITUATION, EXERCICES	FEUILLE DE PRÉSENCE CERTIFICAT DE RÉALISATION
ÉVALUATION DE LA FORMATION	AU COURS D'UN TRANSFERT DES ACQUIS	ATTESTATION DE FIN DE FORMATION ET D'ASSIDUITÉ

Suivi de l'éxécution

Intervenants



Francis MARTIN Agréé par l'INFA, Organisme habilité par le Ministère de l'Intérieur



Amélie FRIAS Conseillère agritourisme CA33 Responsable de stage



Nathalie MELEDO - Assistante formation 05 56 79 64 11 - formation@gironde.chambagri.fr

Béatrice HENOT - Responsable formation / Référente Handicap